



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*



Règlement concernant le Circuit Valaisan d'Eté de Simple pour les Juniors

Saison 2024



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
I. DISPONIBILITÉS GÉNÉRALES.....	4
ART. 1 PARTICIPANTS	4
ART. 2 ORGANISATION	4
II. DÉROULEMENT	5
ART. 3 TOURNOIS	5
ART. 4 CATÉGORIES D'ÂGE.....	6
ART. 5 ATTRIBUTION DES POINTS	6
ART. 6 QUALIFICATION POUR LE MASTER.....	7
ART. 7 MASTER	8
ART. 8 DÉTERMINATION DES VAINQUEURS DU CIRCUIT VALAISAN D'ÉTÉ JUNIORS PAR CATÉGORIE D'ÂGE	10
ART. 9 DÉTERMINATION DES SUPER VAINQUEURS DU CIRCUIT VALAISAN D'ÉTÉ JUNIORS.....	11
ART. 10 PRIX	11
ART. 11 RÉCLAMATIONS ET CAS NON PRÉVUS PAR LE RÈGLEMENT.....	12



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

I. Disponibilités générales

Art. 1 Participants

Le Circuit Valaisan d'Été de Simple pour les Juniors est ouvert à tous les juniors de 14 ans et moins avec une licence dans un club valaisan, classés de R1 à R9. Les juniors domiciliés en Valais avec une licence individuelle sont également autorisés à participer au Circuit Valaisan d'Été de Simple Juniors.

Art. 2 Organisation

Les Circuits Valaisans sont de la compétence et de la responsabilité de Valais Tennis (ARVST), laquelle est seule apte à juger toute contestation.



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

II. Déroulement

Art. 3 Tournois

Les responsables tournois des clubs ont jusqu'au 1 mars de chaque année pour faire la demande que leur tournoi fasse partie du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors.

La commission du Circuit Valaisan sélectionne les tournois faisant partie du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors et établit le calendrier des tournois pour la nouvelle saison d'été et publie celui-ci au courant du mois d'avril.

Ce calendrier peut être revu et modifié d'année en année. Il sera tenu compte dans l'établissement du calendrier des catégories de jeu, de la participation habituelle ainsi que de la position géographique des tournois.



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Art. 4 Catégories d'âge

Les catégories d'âge prises en considération pour le Circuit Valaisan de Simple Juniors sont pour les garçons et les filles les suivantes :

- 14 ans et moins R1-R9
- 12 ans et moins R1-R9
- 10 ans et moins R1-R9

La licence prise en considération, pour tout le Circuit Valaisan d'Eté Juniors et le «Master», est celle de mars de l'année en cours.

Art. 5 Attribution des points

L'attribution des points s'effectuera en fonction de la taille des tableaux par catégorie et selon l'échelle suivante :

Nombre de points	Taille du tableau	Vainqueur	Finaliste	½ finalistes	¼ finalistes	1/8 ^{ème} finalistes
Tournois	65 et plus	40	30	20	15	10
	33 et plus	30	20	15	10	-
	17 et plus	20	15	10	-	-
	16 et moins	15	10	-	-	-
Champ. VS	65 et plus	50	40	30	25	20
	33 et plus	40	30	25	20	-
	17 et plus	30	25	20	-	-
	16 et moins	25	20	-	-	-



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Un bonus de 10 points est accordé pour tout junior qui obtient des points lors des championnats valaisans.

Tous les joueurs ou toutes les joueuses doivent remporter un match et autrement que par w.o. pour obtenir des points.

En cas de tournoi progressif et de présence dans deux tableaux, il ne sera tenu compte que des points acquis dans le tableau où il est allé le plus loin.

Art. 6 Qualification pour le Master

Sont qualifiés pour le «Master» à la fin de la saison d'été :

- Les quatre premiers de chaque catégorie d'âge
- Si l'un des juniors qualifiés décline l'invitation pour une raison ou pour une autre (blessure, absence, etc.), il sera remplacé par le vient en suite.
- Les juniors qualifiés recevront une invitation personnelle.
- En cas d'égalité de point, dans le classement final du circuit valaisan juniors, les joueurs sont départagés en fonction des critères suivants :



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

1. Le plus grand nombre de tournois gagnés
2. Le plus grand nombre de finales joués
3. Le plus grand nombre de demi-finales jouées
4. Le plus grand nombre de quart de finales joués
5. La meilleure différence de sets
6. La meilleure différence de jeux

Art. 7 Master

Le «Master» se déroule à la fin de la saison d'été, entre la fin septembre et la mi-octobre. Il se déroulera sous forme de poules.

Le «Master» est un tournoi officiel Swiss Tennis. Il compte donc pour les licences.

Les points attribués lors du «Master» sont les suivants:

Nombre de points	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
Poule	70	50	30	20

Pour deux juniors à égalité de nombre de matches gagnés, l'ordre du classement est défini par rapport au résultat de la confrontation direct.



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Pour trois ou quatre juniors à égalité de nombre de matches gagnés, l'ordre des critères pour déterminer le classement sont les suivants :

1. la meilleure différence entre sets gagnés et sets perdus
2. le plus grand nombre de sets gagnés
3. la meilleure différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus
4. le plus grand nombre de jeux gagnés
5. La personne avec le meilleur classement avant le Master



ValaisTennis

Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis

Art. 8 Détermination des vainqueurs du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors par catégorie d'âge

Pour les catégories d'âge pour lesquelles aucun match n'a été disputé lors du Master, le vainqueur du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors de la catégorie d'âge est le premier au classement de celui-ci avant le Master.

Pour les catégories d'âge pour lesquelles des matches ont eu lieu lors du Master, le vainqueur du Circuit Valaisan d'Eté Juniors de la catégorie d'âge est le junior ayant obtenu le plus des points additionnés du Circuit Valaisan et du Master.

Les juniors classés dans les quatre premiers du classement du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors de sa catégorie d'âge renonçant à participer au Master sont sortis du classement et perdent ainsi la possibilité de gagner le Circuit Valaisan et de gagner un prix.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs juniors (Master + Circuit Valaisan), la priorité est donnée aux points obtenus lors du Master plutôt que ceux obtenus lors des tournois du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors.



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Art. 9 Détermination des super vainqueurs du Circuit Valaisan d'Été Juniors

Les vainqueurs du Circuit Valaisan d'Été de Simple Juniors sont le joueur et la joueuse qui a obtenu le plus de points (addition des points des tournois du Circuit Valaisan et du Master) toute catégorie d'âge confondue.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs personnes (Master + Circuit Valaisan), l'ordre du classement pour ceux-ci est défini de la manière suivante :

1. La priorité est donnée aux points obtenus lors du Master plutôt que ceux obtenus lors des tournois du Circuit Valaisan d'Été Juniors
2. La priorité est donnée à la catégorie d'âge la plus basse

Art. 10 Prix

Tous les participants et toutes les participantes au « Master » recevront un prix, pour autant qu'ils aient disputé un match.



ValaisTennis

*Association Régionale Valais Tennis
Regionaler Verband Tennis Wallis*

Pour les catégories de jeu sans participant ou participante au « Master », les prix sont distribués aux 4 premiers ou premières selon les résultats obtenus lors des tournois comptant pour le Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors.

Un super prix sera distribué au gagnant de la catégorie ayant obtenu le plus de points et également un à la gagnante de la catégorie ayant obtenu le plus points. Ces deux personnes seront désignées comme les vainqueurs du Circuit Valaisan d'Eté de Simple Juniors de l'année concernée.

Les prix seront remis aux différents vainqueurs durant le « Master ».

Art. 11 Réclamations et cas non prévus par le règlement

Les réclamations ou les cas non prévus par le règlement doivent être annoncés à la commission Circuit Valaisan de Valais Tennis à l'adresse e-mail circuitvs@valaistennis.ch qui est la seule instance de décision.